



Tel. : 09.53.88.20.87



Code : CSE SSCT 001A

## FORMER LES MEMBRES DU CSE / SSCT (- 300 salariés)

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Objectifs de la Formation :</b> | Connaître le cadre réglementaire pour agir au sein du CSE<br>Identifier les rôles et missions du CSE en santé, sécurité et conditions de travail<br>Maîtriser l'analyse des accidents du travail et des risques professionnels<br>Etre force de proposition pour l'amélioration des conditions de travail. |
| <b>Public concerné :</b>           | Membres du CSE<br>Membre de la commission SSCT   |
| <b>Niveau d'admission :</b>        | Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation   |
| <b>Lieu :</b>                      | Dans l'entreprise ou chez ACOFORMA   |
| <b>Durée :</b>                     | 21 heures.   |
| <b>Nombre de participants :</b>    | 12 participants maximum  |
| <b>Méthode pédagogique :</b>       | Exposés, vidéo, travaux de groupe, exercices pratiques, etc.   |
| <b>Evaluation :</b>                | Evaluation au fur et à mesure de la formation  |
| <b>Validation :</b>                | Attestation de formation   |

## PROGRAMME

- La mise en place du CSE et de la commission SSCT
  - Conditions de mise en place
  - Composition de la commission SSCT
- Les attributions du CSE/SSCT
- Les moyens du CSE/SSCT
- Les missions du CSE/SSCT
  - Missions générales et missions spécifiques
  - Consultations obligatoires
- Le fonctionnement du CSE/SSCT
  - Crédit d'heures et utilisation
  - Protection des élus
  - Les réunions
  - Recours aux experts
- L'analyse des risques professionnels
  - Risques professionnels et risques psychosociaux
  - Analyse des risques professionnels
  - Prévention du harcèlement sous toutes ses formes
- L'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles
  - Définitions
  - Méthodes d'analyses